

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250802

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val d'Etangson (Evaillé) en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, DUPIN Christian,
20 août 2025 GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin,
LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MERCIER Marc,
Date d'affichage NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes
20 août 2025 BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, JUMERT Annie,
LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine,
RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires.

Étaient excusés :

Nombre de conseillers M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEBERT Philippe
En exercice : 42 M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie
Présents : 23 Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper
Votants : 32 Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à M. GUIBERT Aris
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme MENU Catherine donne pouvoir à Mme BONNEFOY Béatrice
Mme BESNIER Claire
M. CHABILLANT Jean-Luc
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. JAMOIS Xavier
M. MARIAIS Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis
Mme STERBA Éléonora

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250828-20250802-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

**SYVALORM
RAPPORT D'ACTIVITES 2024**

En vertu de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur les prix et la qualité de la collecte des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 du Syvalorm, doit se positionner sur ce compte rendu d'activités.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

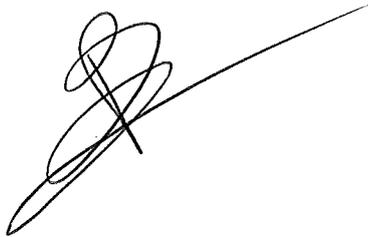
- **PREND ACTE** du rapport d'activité au titre de l'année 2024 du syndicat du Syvalorm.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD



P/Le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS